



LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

- **Limitations* de vitesse pour les véhicules légers** (sauf signalisation) :
 - En agglomération : 50 km/h
 - Hors agglomération : 90 km/h
 - Route à chaussées séparées : 100 km/h
 - Autoroute : 130 km/h

Limitations de vitesse pour les caravanes et camping-cars

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 80 km/h
- Route à chaussées séparées : 90 km/h
- Autoroute : 120 km/h (110km/h pour >3,5T)

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0g/l
- Retrait du permis immédiat en cas de contrôle positif.

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite

Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres autorisé

Port du casque sur les motos obligatoire, ainsi que sur les cyclos

Port du gilet à vélo obligatoire la nuit

- **Port de la ceinture de sécurité** obligatoire, à l'avant comme à l'arrière. Les enfants doivent être transportés dans des systèmes de retenue adaptés et il est interdit d'installer un enfant de moins de 12 ans à l'avant.

Equipement obligatoire à bord du véhicule

- 2 triangles
- 1 extincteur
- 1 kit de 1^{ers} secours
- 1 gilet réfléchissant

L'allumage des feux de croisement de jour est obligatoire hors agglomération.

- **Rovinieta** : Vignette obligatoire pour circuler sur les routes nationales et les autoroutes, à conserver à bord du véhicule. Son prix (paiement en lei ou en euros) varie en fonction de sa



durée de validité et de la catégorie du véhicule. On peut se la procurer auprès des stations essence PETROM, dans les bureaux de poste et aux douanes.

Plus de renseignements via le lien ci-dessous : <http://www.rovinieta.ro/en>

INFOS PRATIQUES

■ Trouver son chemin en Roumanie peut être compliqué. Il est préférable de se munir d'une carte routière, le recours au GPS pouvant s'avérer insuffisant.

■ **En cas d'accident**, la présence de la police sur les lieux est obligatoire. Avant son arrivée, ne bougez pas le/les véhicule(s) accidenté(s).

Dans tous les cas, mieux vaut privilégier le constat à l'amiable car la procédure à suivre (Police, assurances,...) peut prendre énormément de temps.

■ **Documents obligatoires** à présenter en cas d'accident :

- carte grise du véhicule
- permis de conduire

■ Si les sanctions peuvent être très sévères (retrait du permis pour blocage d'un carrefour par exemple), les règles du code de la route roumain ne sont pas toujours respectées par les conducteurs.

Soyez donc particulièrement vigilant vis-à-vis des autres usagers.

*Les nouveaux conducteurs (moins 1 an permis) doivent réduire la vitesse maximale autorisée de 20 km/h.

Attention à l'état du réseau secondaire !